



Cantons Bâle-Ville et Bâle-Campagne
Communiqué de presse du 30 avril 2009

Renforcement de l'Université de Bâle 2010-2013

L'Université de Bâle a présenté une stratégie qui devrait lui permettre de conserver une bonne place dans le paysage international des hautes écoles malgré une concurrence accrue. Le gouvernement des deux cantons responsables, Bâle-Campagne et Bâle-Ville, soutient cette orientation stratégique et souhaite favoriser sa mise en oeuvre en augmentant de manière significative la contribution des collectivités responsables pour la période de planification 2010-2013. La contribution annuelle globale des cantons Bâle-Ville et Bâle-Campagne devrait progressivement passer du niveau actuel, soit CHF 267,1 millions (2009) à CHF 314 CHF (2013) à terme. Les gouvernements de Bâle-Campagne et Bâle-Ville ont remis au Parlement, respectivement au Grand Conseil un document en ce sens.

Pour la région économique, l'Université de Bâle est un facteur d'implantation de prime importance. Les gouvernements des deux cantons responsables, Bâle-Campagne et Bâle-Ville, poursuivent résolument la stratégie de positionnement international de leur université en tête de liste pour la recherche, d'une part par vocation traditionnelle de l'université et, d'autre part, compte tenu de l'environnement économique de la région. Cette stratégie implique des investissements pour préserver les atouts existants, notamment les deux domaines de positionnement Life Sciences et culture. C'est pourquoi les gouvernements ont prévu une augmentation significative des moyens d'exploitation de l'université pour la nouvelle période de planification 2010-2013.

Contributions des collectivités responsables

Selon les termes de la convention internationale, les contributions globales sont calculées et réparties entre les organes communs de l'université. Pour 2010, la répartition restera approximativement la même avec 49,8% pour BV et 50,2% pour BC (2009: 49,6% BV; 50,4% BC), se décalant légèrement en faveur de BC jusqu'en 2013 (2013: 50,1% BV; 49,9% BC). Le budget total de l'université, fonds de tiers inclus, passera de CHF 540 millions (2009) à CHF 600 millions (2013) par an.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Contribution globale BC (en millions CHF)	134.6	142.1	148.8	152.7	156.7	600.3
Contribution globale BV (en millions CHF)	132.5	141.2	148.4	152.9	157.3	599.8
Contribution globale BC et BV	267.1	283.3	297.2	305.7	314.0	1200.1

Les contributions des collectivités responsables sont calculées sur la base du développement estimé des recettes externes. Par conséquent, l'université ne peut mettre en œuvre sa stratégie qu'à condition que les autres stakeholder (notamment la Confédération et les autres cantons) versent leur contribution pour le site universitaire Suisse. Il est tout aussi important que les hypothèses formulées pour les quatre prochaines années soient concordantes avec l'évolution des coûts (notamment le renchérissement).

Contrat de prestations 2010-2013

Selon la concordat intercantonal sur les organes responsables communs de l'université, les gouvernements adoptent le contrat de prestations pour l'université et le présentent pour approbation aux parlements avec la demande de subvention globale. Les termes du contrat de prestations s'alignent principalement sur la stratégie 2007 de l'université. Les objectifs stratégiques, qui vont au-delà de la période de planification, ont été inclus dans le contrat de prestations.

Bases pour le contrat de prestations et la subvention globale 2010-2013

Le document remis au Parlement est rédigé sur la base d'un rapport et d'une demande de l'université pour la période de planification 2010-2013. L'université y présente un aperçu des évolutions financières et structurelles pendant la première période de planification 2007-2009, la situation actuelle de l'université dans le paysage des hautes écoles, l'état de la recherche au niveau national et international et fournit un argumentaire pour la demande de financement 2010-2013. Les hypothèses formulées correspondent au scénario de croissance „MIDI“ de l'université qui constitue également la base de planification des cantons pour le campus de l'université.

La définition des moyens estimés nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie est le résultat d'un processus de négociation entre l'université et les gouvernements. La répartition des moyens s'appuie sur des hypothèses précises, se référant d'une part aux recettes et, d'autre part, à l'évolution des coûts. Concernant les recettes, les facteurs déterminants sont l'évolution des subventions fédérales ainsi que les recettes issues de l'Accord Intercantonal Universitaire (AIU). Pour l'évolution des coûts, les facteurs pris en compte sont le renchérissement, l'entretien des bâtiments, l'acquisition d'appareils et TED, les coûts pour l'enseignement de la médecine et la recherche ainsi que les moyens investis à des fins stratégiques.

Pour évaluer l'augmentation des contributions des collectivités responsables, il est indispensable de tenir compte des facteurs de coûts suscités mais de prendre également en considération que les effectifs d'étudiants ont augmenté de 41% ces six dernières années et continueront à augmenter de 3% par an dans les années qui viennent selon les pronostics de l'OFS et les prévisions de l'université et des cantons.

Pour de plus amples renseignements

Conseiller d'Etat dr Christoph Eymann
Chef du département de l'instruction publique du canton de Bâle-Ville
Téléphone 061 267 84 41

Conseiller d'Etat Urs Wüthrich-Pelloli
Chef du département de l'éducation, de la culture et du sport du canton de Bâle-Campagne
Téléphone 061 552 50 60